

Image not found or type unknown



droit de nationalité française

Par **meyes**, le **13/02/2012 à 17:30**

Bonjour

je suis algérienne née 1993, Mon grand père à eu sa nationalité française en 2007 par décret de réintégration et mon père et mort en France en 2006. es que j'ai le droit d'avoir la nationalités française.

si oui quelle sont qui me permet se droit

Merci.

Par **youris**, le **13/02/2012 à 19:08**

bjr,

ce qui est pris en compte c'est la nationalité de vos parents, père ou mère et votre durée de résidence en France.

quelles sont les nationalité de vos parents ?

êtes-vous née en France ?

CDT

Par **meyes**, le **14/02/2012 à 09:47**

merci de répondre, pour la nationalité de mes parents et algérienne

Par **youris**, le **14/02/2012 à 10:45**

bjr,

vous ne répondez pas sur votre lieu de naissance, ni sur votre durée de résidence en France. à priori vous n'avez pas droit à la nationalité française car ce qui compte c'est la nationalité des parents et non des grands parents.

vous pouvez lire sur ce sujet le lien suivant:

http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/caran/50_Naturalisations_algeriennes.pdf
cdt

Par **meyes**, le **14/02/2012** à **15:09**

re merci pour la réponse

- algérienne et née en Algérie
- mes parents en la nationalité algérienne
- mon grand père (paternelle) a eu nationalité par décret réintégration
- mon père et mort en France a cause d'une accident

voila tous les données